

**Demande de subvention
au Fonds communal d'Arborisation**

Arbres majeurs et arbres fruitiers haute tige

Conditions pour l'octroi de la subvention

Le/les arbre-s est/sont-il-s plantés en plus de ce qui est exigé par le Règlement communal sur la protection des arbres (art. 7 et 10) ? oui non

Est-ce que chaque arbre choisi est un arbre majeur (pouvant atteindre une hauteur minimale de 10 mètres et plus à taille adulte, présentant un caractère de longévité spécifique et ayant une valeur dendrologique reconnue) ou un arbre fruitier haute tige ? oui non

Les travaux, s'ils ne sont pas réalisés par vos soins, sont-ils faits par un paysagiste vaudois ? oui non

Le/les arbre-s est/sont-il-s acheté-s dans une pépinière vaudoise ? oui non

Informations sur les travaux prévus

Est-ce que la plantation du/des nouvel/nouveaux arbre-s sera faite par une entreprise professionnelle ? oui non

Si oui, nom de l'entreprise

NPA et Localité

Nom de la pépinière

NPA et Localité

Coordonnées du demandeur

Nom

Prénom

Adresse

NPA et Localité 1020 Renens

Téléphone

Email

Date de la demande

Signature

Par sa signature, le/la bénéficiaire accepte le Règlement communal et les Directives municipales régissant le Fonds pour le Développement Durable, en ligne sur renens.ch/subventions, et s'engage à fournir tous les documents nécessaires.

Documents à fournir

Avant les travaux, lors de la demande

- L'offre pour la réalisation des travaux (s'ils ne sont pas faits par vos soins)
- La liste des essences d'arbres prévues et leur prix

Après la réalisation des travaux, pour finalisation

- Facture finale des travaux et/ou d'achat du/des arbre-s
- Preuve de paiement (p.ex. facture avec mention « payée », ticket de caisse, extrait de compte bancaire)
- Coordonnées bancaires (no d'IBAN) : copie d'un extrait bancaire ou mention complète dans un e-mail

Signer et envoyer à : Centre technique communal, rue du Lac 14, case postale, 1020 Renens ou gudd@renens.ch

Ne pas remplir

Montant de la subvention